

L'origine des Foires de Lyon

Quelques mots sur le Commerce au XVII e siècle



Les Foires en 1670

En 1419, alors qu'il était encore Dauphin, Charles VII, qui se trouvait à Lyon, accorda à titre temporaire à notre ville deux foires annuelles qu'il déclara « franches » c'est-à-dire exemptes de toutes redevances. C'est une faveur que le conseil du roi ne voulait pas accorder.

Cependant en raison de l'opposition du conseil, il dût émettre des réserves qui ne plurent guère aux bourgeois de Lyon.

Ceux-ci devaient, chaque année, solliciter le renouvellement de cette concession, et de fait ce renouvellement était « conditionné » par la soumission des « sujets » sur les vues politiques du roi.

En d'autres termes, le roi utilisait ce moyen de chantage si ses sujets, dont les frondeurs, écoutaient « une autre chanson que la sienne »

Les foires suscitaient un grand mouvement d'échanges commerciaux entre les pays voisins, elles étaient le principal élément de la prospérité et de la vie active de la cité, celui qui conditionnait tous les autres.

Louis XI, avaricieux, égoïste, maître en tous les arts de la duplicité mais excellent artisan de l'unité nationale, à peine assis sur le trône et après avoir éloigné de son entourage tous ceux qui avaient servi son prédécesseur et doublé les impôts, se prit d'affection pour sa bonne ville de Lyon et lui accorda une foire annuelle de plus.



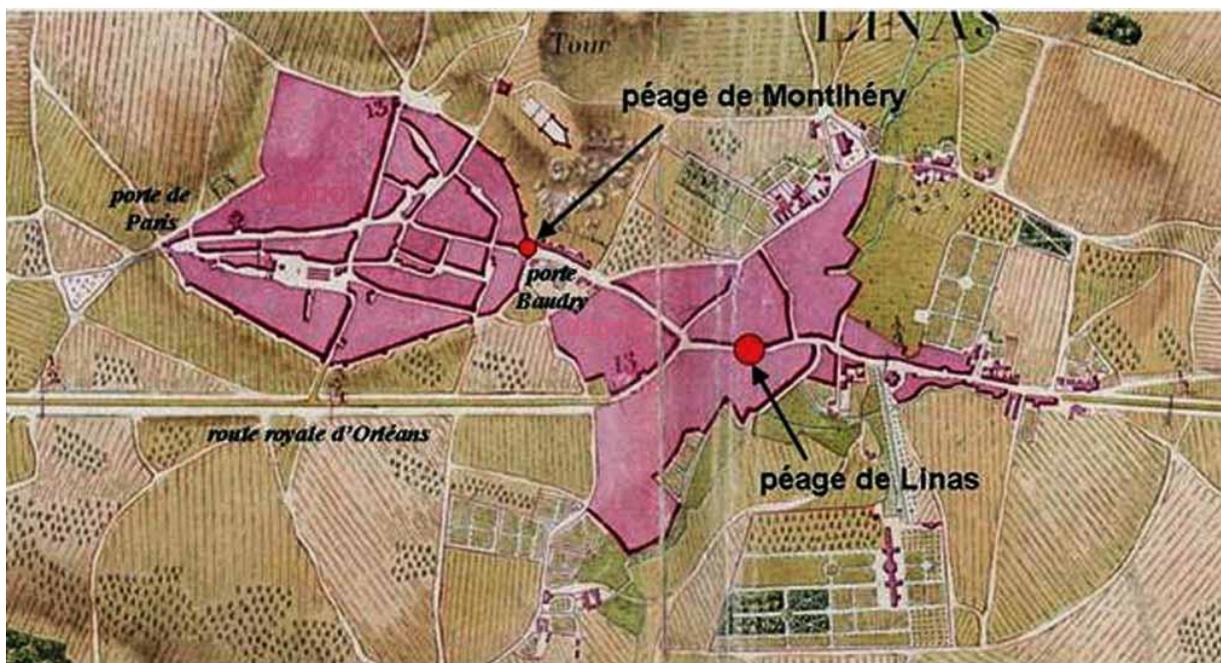
Dès la mise en place des foires de Lyon, il existait probablement déjà un système d'arbitrage des conflits pour les petits litiges (comme pour les foires de Champagne). C'est par une ordonnance du 8 mars 1463 que Louis XI crée un "conservateur et gardien des foires" pour juger des litiges entre marchands ou entre officiers royaux et marchands. Le conservateur alors désigné est le bailli de Mâcon, aussi sénéchal de Lyon.

Le Tribunal de la Conservation des privilèges royaux des foires de Lyon, aussi appelé Tribunal de la Conservation ou la Conservation est une juridiction d'exception Lyonnaise active du xv^e siècle à 1790-1792.

Il est en effet progressivement remplacé par le tribunal de commerce au début de la Révolution. En 1536, François 1^{er} décida que la ville de Lyon deviendrait le dépôt central des marchandises qui pénétraient en France par Montélimar et Bayonne et il fit rédiger par ses économistes un barème des taxes qui les frapperaient à l'entrée du royaume. Ce fut, en fait, l'origine de la création des douanes.

Dès lors, bien placée géographiquement sur les grandes routes des transits commerciaux qui se multipliaient aux approches de la Renaissance, favorisée par tant de privilèges royaux, enrichie par le volume des transactions qui se développaient à son profit, attirante par la beauté de ses monuments et la variété des plaisirs qu'elle offraient à ses visiteurs, Lyon devint la grande plaque tournante du commerce méditerranéen, la métropole des gens d'affaires, place de la prédilection des banquiers.

Par lettres patentes du 27 avril 1562, Louis XII exempta les marchandises sortant de Lyon dans le temps des Quatre Foires des droits de traîne-foraine. Il supprima les péages par eaux et par terres pour les bassins de Saône et Rhône d'Auxonne à Marseille.



Les Péages

Dès lors, Lyon allait connaître une prospérité sans précédent dans ses annales.

Les nouvelles taxes perçues par *les gabelous (1)* du Consulat enrichirent les caisses du trésor Public, si l'on en juge par la variété des marchandises qui devaient les acquitter, avant de séduire les acheteurs des Quatre Foires de Lyon.



Les Gabelous

On trouvait comme marchandises :

Les tapisseries de haute lice de Rouen

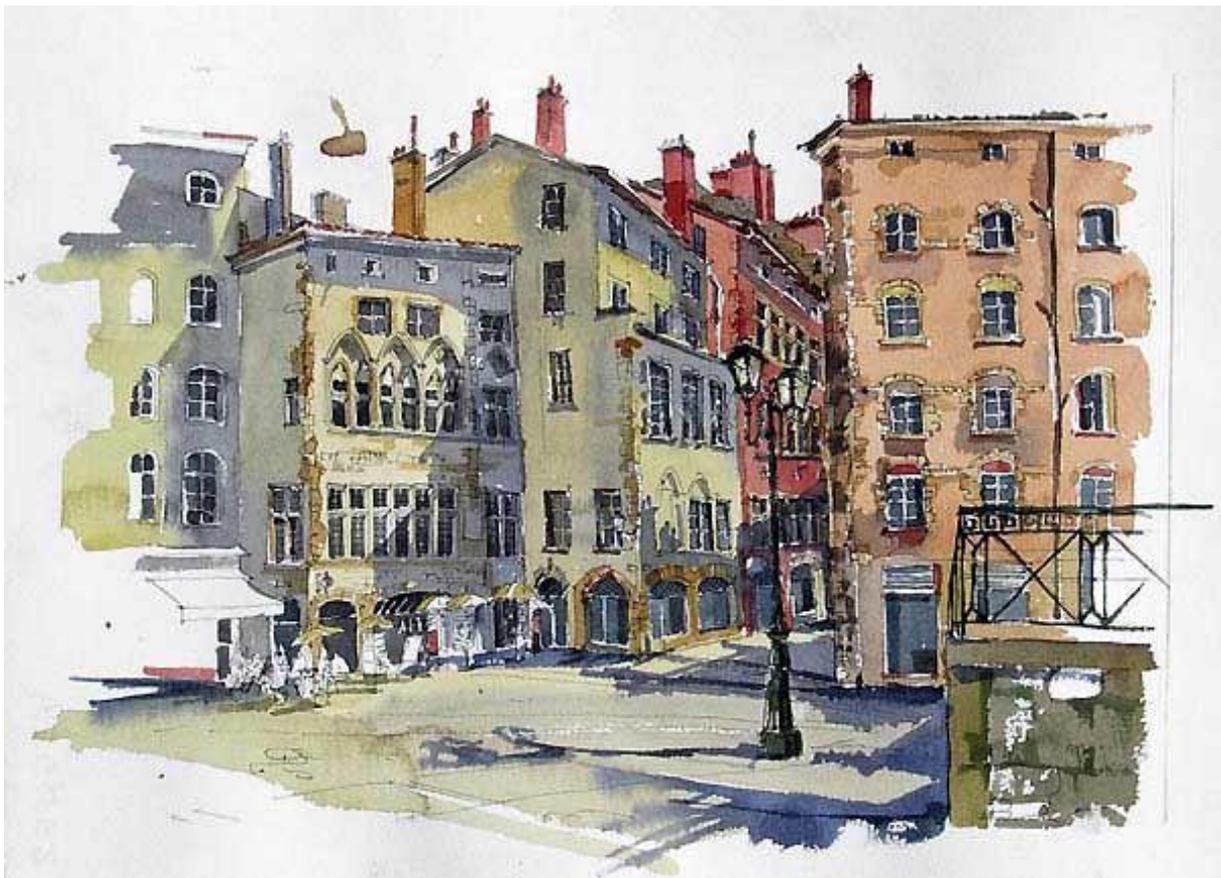


les velours de Turin, les graines de teinture, les chapeaux d'Auvergne dits d'Albanais, les émaux déjà célèbres de Limoges, les barriques de harengs en saumure et d'huile de baleine, les brocarts des Indes, les fanfreluches féminines que l'on appelait des « gentilleses de mode » les fleurets de Zurich, les jouets de Nuremberg, la ville aux cent mille poupées, les serges et les drogues d'Excheater en Angleterre, l'albâtre et le fer, les bois et racines pour

faire des flûtes, les tarots de Troyes, les suifs et les goudrons, les cottes de mailles et saladiers s'Augsbourg, les épices d'Anvers, les chemises brodées d'or et de soie, les jambons de Mayence, l'étain et le plomb d'Angleterre, les parfums d'Arabie, les fruits du Portugal, les vins d'Alicante, le musc et les émeraudes, la camelote du Levant, les petits meubles damasquinés de Turquie, les raisins de Damas et de Corinthe, les petits oiseaux de proie apprivoisés par les fauconniers de Perse, graines et pastels d'écarlate, des airs à pipeaux, des pains de soufre, des draps frisés, des boules de Hollande...

Les foires de Lyon duraient quinze jours ouvrables, la première commençait le lundi après les rois, la seconde le lundi après Quasimodo (dimanche qui suit Pâques) la troisième le 4 août et la quatrième le 3 novembre.

Les paiements qui suivaient chacune de ces foires se faisaient sur la place du Change, en plein quartier des Italiens, les 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre sauf si ces jours étaient fériés, auquel cas on reportait le règlement au lendemain.



La Place du Change – Vieux Lyon -

C'était le Prévôt des Marchands accompagné de son greffier et deux « *mandeurs* » ou huissiers en long manteau violet, chapeau à plumes et portant l'épée ou, en l'absence du prévôt, **un échevin (2) en livrée aux armes de Lyon** qui ouvrait le paiement dans la loge du Change.

Ceux qui habitaient de l'autre côté de la Saône accédaient à cette fameuse place du Change par un très beau pont de pierres dont les neufs arches puissantes reliaient l'une à l'autre les deux rives du fleuve.

Ce pont dont les arches centrales reposaient sur un îlot granitique émergeant au milieu de la Saône avait deux particularités : côté Saint-Nizier et Change il supportait des maisons formant ruelles et l'autre côté, se trouvait « la mort qui trompe » redouté par les bateliers car, sous l'apparence calme et trompeuse des eaux de surface, des remous continuels agitaient leurs profondeurs et plus d'un imprudent se noya à cet endroit.



C'est dans cette Loge du Change que les « *syndics des nations* » ainsi nommait-on les étrangers, se réunissaient. Ils étaient au nombre de six : deux Lyonnais, deux Italiens, deux Allemands ou deux Suisses. Le prévôt adressait aux négociants sa harangue habituelle, recommandant d'observer avec une scrupuleuse loyauté les engagements souscrits, d'honorer leur signature et celle de leurs mandants en tous lieux et de respecter les règlements de la Place de Lyon en matière de négoce.

Le greffier lisait ces règlements, après quoi, il dressait le procès-verbal de l'ouverture du paiement.

Le lendemain, le prévôt des Marchands et les syndics se rendaient dans un salon de l'Hôtel de Ville et, après consultations et marchandages, ils établissaient le cours du change pour toutes les places de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie où ils avaient des comptoirs et des correspondants.

C'est à des banquiers florentins installés à Lyon, les Médicis, que l'on doit l'institution de la



« Lettre de Change » que l'on appelait alors « *police* »

Laurent II de Médicis fut le premier à utiliser ce moyen de paiement lorsqu'il fonda, en notre ville un établissement bancaire dont il confia la gestion à un Lyonnais : Lyonnet de Rossi.

Ce fut un événement dans le monde du commerce car la lettre de change suppléait à l'envoi hasardeux du numéraire, surtout qu'à cette époque l'insécurité des routes étaient très importante en raison des bandes de mercenaires qui les parcouraient.

Parmi les négociants dont le nom est illustre, on trouve à Lyon, en 1670, un certain Pocquelin, teinturier en laine. De nombreux historiens se demandèrent s'il était de la même famille que Molière, né à Paris en 1620 et qui fut un fils Pocquelin, tapissier du Roi ?

Rappelons que Molière donna avec sa troupe des représentations à Lyon en 1653.

En 1716, cent notables de la ville se rendirent à Paris pour y acheter des actions du « *Mississipi* » (3). Bien avant les emprunts russes, dont on sait qu'ils ruinèrent une multitude de petits épargnants, on se précipitait déjà pour transformer son magot en emprunts étrangers.

Au début du XVIIIe siècle qui connaissait, à part les géographes, le Mississipi ?

Qui aurait pu dire où il se trouvait ?

Les malins vendront toujours la lune en quartiers et de la chaleur en conserve à ceux qui le sont moins !

Sources : Les Vieilles Chroniques de Lyon - Albert Champdor -

Wikipédia

- 1 Le **gabelou** est un synonyme de douanier. Sous l'Ancien Régime, il s'agissait du douanier qui était chargé de collecter l'impôt sur le sel, la « gabelle ». Aujourd'hui encore ce terme est utilisé pour désigner les douaniers.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Gabelou>

- 2 Les **échevins de Lyon** étaient des notables de la ville qui étaient élus. Cette liste recense ces notables classés selon leur nom.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_%C3%A9chevins_de_Lyon

- 3 La **compagnie du Mississipi** est une compagnie coloniale française, et l'une des premières actions cotées à la Bourse de Paris, qui n'était encore qu'un rassemblement de négociants rue Quincampoix au XVIIIe siècle.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_du_Mississipi

Voir aussi :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Foires_de_Lyon

